

Ligue Régionale Champagne-Ardenne

Ardennes - Aube - Marne - Haute-Marne



Commission Régionale Jeune
Commission Régionale Formation
Commission Régionale VTT

Préfecture de l'Aube n° W103000270
Siret n° 448 386 656 00012
Adresser votre correspondance à :

Septembre 2010

Trophée ligue Des Codeps



Règlement



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
Reconnue d'utilité publique le 17/05/2005
Agréée du ministère de la Santé et des Sports, arrêté du 03/08/2004
Agréée du ministère du Tourisme n° AG 094020001
Délégation par l'État pour l'activité "Cyclotourisme" le 10/12/2008

Imprimé sur
100% recyclé

le tourisme à vélo

PRÉAMBULE :

Décerné à la meilleure représentation toutes catégories d'un Codep lors du critérium régional des jeunes.

RÈGLEMENT :

ARTICLE 1 :

Le Codep ayant le moins de points lors du critérium régional se verra attribué le trophée

ARTICLE 2 :

Sera pris en compte uniquement le premier de chaque Codep dans chacune des catégories. (la 1^{ère} place = 1 point, la 2^{ème} place = 2 points, etc ...).

ARTICLE 3 :

Le Codep n'ayant pas de jeune M ou F dans une catégorie se verra attribuer la dernière place du classement de la catégorie (5 points).

ARTICLE 4 :

Une catégorie n'ayant pas de jeune M ou F sera comptée comme nulle (0 point).

ARTICLE 5 :

Tableau de calcul

Codep	Minime Fille	Minime Garçon	Cadet Fille	Cadet Garçon	Junior Fille	Junior Garçon	Total
08							
10							
51							
52							